

ACTIONS COHÉRENTES EN FAVEUR DE L'ÉLEVAGE, DE LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ : COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTEXTE :

Les zones humides sont non seulement essentielles pour la production de fourrage mais elles assurent également de nombreux services écosystémiques tels que la capacité à stocker du carbone dans le sol, à limiter le lessivage des nutriments notamment par la filtration de l'eau (ce qui permet la protection des nappes), à limiter l'érosion du sol, à favoriser la biodiversité floristique et faunistique.

En parallèle, leur principal usager, le monde de l'élevage, assure le maintien de ces différents services, sous réserve que la gestion soit adaptée, tout en restant viable économiquement et acceptable pour les éleveurs.



Cependant, au niveau national plus de 30 % des zones humides ont disparu depuis 1970 et l'élevage extensif, pâturant en zones humides, est également en régression sur le territoire des marais du Cotentin et du Bessin.

ELEVAGE & MARAIS

Depuis 2019, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin et la Chambre d'agriculture de la Manche animent le projet "Elevage & Marais" qui a pour ambition de maintenir l'élevage et de préserver les zones humides en impliquant éleveurs et acteurs

agricoles. Il est soutenu localement par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Normandie et les départements concernés.



Depuis 5 ans, expérimentations et dispositifs d'accompagnements sont menés pour conforter et valoriser des systèmes pâturants et herbagers viables dans les marais.

Parmi les actions menées, le Parc naturel régional et la Chambre d'Agriculture accompagnent des fermes paturantes en zones humides.

En complément, le Parc naturel régional porte une expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux, financée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Ce dispositif, soutient financièrement des fermes selon les services qu'elles rendent en faveur des zones humides et la qualité de l'eau. 19 fermes sont engagées, pour 5 ans, sur la vallée du Merderet.

ENTRETIEN ET RESTAURATION DE COURS D'EAU

La Communauté d'Agglomération le Cotentin a engagé sur son territoire plusieurs programmes pluriannuel de restauration de cours d'eau qui

visent à préserver la qualité de l'eau des rivières des impacts possibles.

Ces programmes sont toujours réalisés à l'échelle d'un bassin versant.

Entre autres, il est proposé aux exploitants de mettre en place des aménagements pour l'abreuvement (bac, pompe de prairie, abreuvoir) pour le franchissement (passerelle bétail ou tracteur) ainsi que des clôtures. Ces différents travaux sont effectués par une entreprise sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité.

La nature et la localisation des d'aménagements se fait en concertation avec l'exploitant lors de visites de ses parcelles. Les travaux font l'objet d'une convention tripartite entre la Collectivité, le Propriétaire et l'Exploitant.

Le financement est assuré par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80% et de la CA le Cotentin sur les 20% restants.

Ici, le programme est mené sur le Merderet et ses affluents qui prend sa source à Tamerville et se jette dans la Douve à Beuzeville-la-Bastille (linéaire global de cours d'eau ≈ 230 km).



LES TRAVAUX CHEZ FANNY DURUEL

Si le siège d'exploitations est à Hémévez, les parcelles qui ont fait l'objet de travaux se situent sur la commune de Saint-Cyr-Bocage et longent le cours d'eau de la Sinope, (affluent du Merderet).

Les travaux ont consisté à la mise en place de 12 abreuvoirs, 2 bacs avec raccordement au réseau, 7 franchissements et 1500m de clôture pour un montant s'élevant à 42 000 € TTC.



Les prestataires sont ESPACE Basse-normandie et Astre-Environnement

L'ensemble des aménagements a permis de sectoriser le parcellaire de faciliter les déplacements et de rendre le troupeau autonome sur l'occupation des parcelles.

DES ACTIONS COHÉRENTES ET EN PARTENARIAT

Sur la vallée du Merderet, les collectivités territoriales (CAC et Pnr MCB) et les structures associées (CA50) agissent conjointement pour des enjeux majeurs du territoire :

- la qualité de l'eau sur un territoire de l'isthme du Cotentin dont la réserve en eau potable est primordiale pour le département ;
- le maintien d'un élevage extensif, garant d'un ensemble de services rendus sur le territoire, qu'ils soient économiques ou naturels ;
- le maintien de zones humides fonctionnelles avec leurs biodiversités associées.

La ferme de Fanny Duruel est exemplaire en ce sens, c'est pourquoi la CAC, la CA50 et le PnrMCB vous convient ur une parcelle de cette ferme afin de découvrir les actions menées sur cette ferme afin de découvrir les actions menées.



La CAC, la CA50 et le Parc naturel régional vous convient à une conférence de presse

Le 30 septembre à 10h30 chez Fanny DURUEL à Saint-Cyr-Bocage

<https://maps.app.goo.gl/WeYwWiFcA5imM76cA>

CONTACTS

Emmanuel CORRE / 06 09 33 35 68 – Communauté d'Agglomération du Cotentin

Marie DEVILLE / 06 49 77 45 55 – PNR Marais du Cotentin et du Bessin

Bastien RIBOT / 06 49 02 30 19 – Chambre d'Agriculture de Normandie-